

Contrat de formation professionnelle

N° de SIRET 41403849700031

Le présent contrat est conclu en application des dispositions des articles L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du travail.

Entre les soussignés :

Gwenaël JEAUNEAU
Formateur & directeur de formation
9 rue pierre CAILLET
79000 NIORT
Tel : 0650752867
formation@gwenaeljeauneau.fr

Et [Nom et prénom, Adresse]

Ci-après désigné « le stagiaire »

Article 1 – Objet et modalités de l’action de formation

L’organisme s’engage à organiser l’action de formation suivante « Je deviens HYPNOTHERAPEUTE », dont le programme est annexé au présent contrat, au bénéfice de :

Nature de l’action de formation : Cette formation entre dans la catégorie d’action figurant dans la typologie de l’article L.6313-1 du Code du travail: « Acquisition et perfectionnement des connaissances »

Prérequis nécessaires pour suivre l’action :

- Être dans une intention d’installation comme hypnothérapeute.
- Souhaiter intégrer l’outil hypnotique à une pratique existante autour du bien-être.

Durée :

Module1 = 3 jours soit 21 heures
Module2 = 3 jours soit 21 heures
Module3 = 3 jours soit 21 heures
Module4 = 2 jours soit 14 heures
Module5 = 2 jours soit 14 heures
Module6 = 2 jours soit 14 heures
Module7 = 2 jours soit 14 heures
Module8 = 3 jours soit 21 heures

Durée totale de la formation : 20 jours soit 140 heures

Les horaires sont de 9h / 12h et de 14h / 18h soit 7h par jour

Choix des modules : (Cocher les cases correspondantes)

| Module1 | Module 2 | Module 3 | Module 4 | Module 5 | Module 6 | Module 7 | Module 8 |
|---------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| X | X | X | X | X | X | X | X |

Lieu de la formation : 47, rue des justices 79000 Niort

Organisme de formation

Gwenaël JEAUNEAU – FORMATION

Modalités de déroulement : formation en présentiel, mise en pratique, cours théoriques, évaluation des acquis.

Formation dispensée par : Gwenaël JEAUNEAU, Praticien/formateur en hypnose et en hypnothérapie.

Modalités de sanction : Le stagiaire prétend à l'obtention d'une attestation de formation validant la participation aux modules désignés ci-dessus.

Suivant l'évaluation du carnet de formation donné en début de formation :

La validation des 8 modules permet l'obtention d'un **certificat attestant de la technicité du stagiaire**

Article 2 – Couverture Accident du travail

Le stagiaire souscrira, si besoin est, à un régime d'assurance pour le couvrir contre le risque d'accident lors des séquences de formation et lors des trajets résidence/lieu de formation.

Article 3 – Délai de rétractation

À compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire dispose d'un délai de 10 jours pour se rétracter. Il doit informer l'organisme de formation de cette décision par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 4 – Annulation de la formation

Dans le cadre du respect qualitatif de la formation et sur un plan pédagogique, la formation pourra être annulée par manque de participants, ou par l'impossibilité réelle et sérieuse de l'organisme à assurer le présentiel de la formation. Les sommes engagées par le stagiaire seront alors totalement remboursées.

Article 5 – Prix et modalités de règlement

Le prix de l'action de formation s'élève à€ TTC (TVA non applicable - article 293 B du CGI).

Un échelonnement des paiements pourra être accordé de la façon suivante (maximum en 2 fois) :

.....,€ TTC , à la signature du contrat.

.....,€ TTC , le

Le paiement de la formation s'effectue selon l'une des modalités suivantes :

- Par carte bancaire sur le site : [Https://www.gwenaeljeuneau-formations.fr](https://www.gwenaeljeuneau-formations.fr)
- Chèque libellé à l'ordre de : GWENAEL JEAUNEAU
- Virement (IBAN) : FR76 3000 4020 0500 0100 4160 / BIC: BNPAFRPPXXX (précisez votre Nom et le module concerné)
- En espèce le jour de la formation

Article 6 – Remise achat groupé

Pour l'achat de l'intégralité de la formation d'une valeur de 2760 € et en un seul paiement il est accordé une remise de 500€ soit la formation à **2260€** .

Article 7 – Interruption de stage

Si le stagiaire ne peut suivre la formation en cas de force majeure dûment reconnue, le présent contrat de formation professionnelle est résilié. Seules sont dues les prestations effectivement dispensées, au prorata temporis de leur valeur (voir montant du prix fixé à l'article 4).

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou d'inexécution de l'action de formation du fait du stagiaire (hors cas de force majeure), les parties s'entendent sur : le paiement du coût de la formation au prorata temporis de la réalisation de l'action (correspondant au temps de présence du stagiaire).

Article 8 – Règlement des litiges

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal de NIORT sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire à NIORT le

Pour le stagiaire

[Signature, nom/prénom du stagiaire]

Pour l'organisme de formation

Gwenaël JEAUNEAU

Directeur de formation

PROGRAMME DE FORMATION :

Modules 1 / 2 / 3 :

- 1. Savoir expliquer l'objectif de cette thérapie**
 - Le vocabulaire, l'état modifié de conscience, l'inconscient / le conscient, le cercle de l'information.
- 2. Créer le LIEN thérapeutique**
 - La synchronisation, le Vakog, les outils de communication.
- 3. Développer une écoute active**
 - L'anamnèse, la détermination d'objectif, le SCORE
- 4. Tester la réceptivité**
 - Les tests du lâcher-prise, l'hypnose rapide.
- 5. Comprendre les mécanismes comportementaux**
 - Les outils de coaching, le triangle de karpmann, le cercle d'or, les blessures existentielles etc.
- 6. Identifier une stratégie thérapeutique**
 - Intégrer les outils de compréhension à une modélisation du client.
- 7. Décomposer le processus de mise en état modifié de conscience**
 - Mise en place du processus de transe, compréhension des mécanismes.
- 8. Maîtriser l'induction**
 - Construction pas à pas
- 9. Dompter la transe hypnotique**
 - L'apprentissage de la transe hypnotique, pour soi (auto-hypnose) et pour le client
- 10. Exploiter la suggestion**
 - Intégration efficace et simple de la suggestion. Utilité de la suggestion, sa mise en place.
- 11. Posséder les outils activateurs de l'insight**
 - Techniques de changements, sur base hypnotique, PNL, métaphores, symbolique.

Modules 4 / 5 / 6 / 7 :

- 1. Pratique réelle et supervisée**
- 2. Analyse de séance**
- 3. Intégration de techniques approfondies**

Modules 8 :

- 1. Votre positionnement, votre image comme thérapeute**
- 2. La communication, le réseau les leviers d'évolution**
- 3. La gestion commerciale, sa valorisation, son positionnement prix**
- 4. La logistique du cabinet**
- 5. Le statut, l'administration , la micro-entreprise**